

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 07-2020**

**SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020**

**Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et  
renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches  
Ouverture d'un compte de crédit d'étude**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Le préavis N° 09-2019 relatif à l'adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et au renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 25 septembre 2019.

Durant cette séance, le Conseil communal a également soutenu un amendement proposé par la commission permanente de l'urbanisme demandant l'aménagement d'un cheminement piétonnier public traversant le plan de quartier et reliant l'extrémité Nord de l'impasse du ch. des Roches à l'av. de Rochettaz.

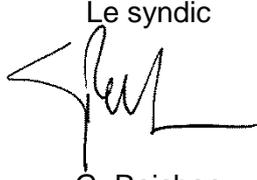
Dès lors, la Municipalité a chargé la Direction des travaux et des services industriels (DTSI) et la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) de lancer les études de réalisation de ce chemin, dont le tracé exact doit encore être défini.

A la suite de ces études, la Municipalité soumettra à votre Conseil un préavis pour l'octroi d'un crédit destiné à financer ces travaux. Pour information, un montant de CHF 300'000.00 TTC est prévu à cet effet au plan des investissements 2020 - 2024.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de CHF 50'000.00 TTC pour le financement des études nécessaires à l'élaboration dudit préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
  
G. Reichen



Le secrétaire  
  
Ph. Steiner

Pully, le 28 octobre 2020